Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE



Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ Délibération n° D20232703-06 Du 27 mars 2023 M57 – BUDGET COMMUNAL AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Nombre de membres			Date de la convocation	22.02.2023	
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	22.02.2023
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	0		

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (13)

Absents: PAULET N – MOUTON J 2) Secrétaire: Josette FOLLÉAT

M57 – BUDGET COMMUNAL AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit, par 13 pour - 0 contre - 0 Abstention

, AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT				
Résultat de fonctionnement				
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	413 869,09			
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	159 801,77			
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser)	573 670,86			
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)				
Solde d'exécution de la section d'investissement D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	791 525,37			
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00			
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00			
AFFECTATION =C. = G. + H.	573 670,86			
Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	500 000,00			
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	73 670,86			
DEFICIT REPORTE D 002 (4)				

Fait à Usson en Forez, le 28 mars 2023.



Hervé BÉAL Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance

. Secretaire de